

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Martinique Conseil Régional 2014-2020
Version	2017.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	13 juil. 2018

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	16
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii .....	19
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	20
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii.....	21
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1).....	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a.....	23
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i.....	26
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	27
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i.....	28
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 .....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a .....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c .....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a .....	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d.....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a .....	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c .....	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a .....	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d.....	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b.....	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 7c .....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a .....	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b .....	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c .....	57
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b .....	59
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c .....	61
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible)	

doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii .....	64
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	65
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii.....	66
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	67
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii.....	68
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	70
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii.....	71
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	72
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii .....	73
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	74
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii.....	75
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	76
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b .....	77
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a .....	79
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12 .....	82
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13 .....	83
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13 .....	84
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	85
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	86
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	89
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	89
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	90
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	91
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	94
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	95
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>96</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....</b>	<b>99</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>103</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>109</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>110</b>
Aucune activité n'a eu lieu .....	110
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>114</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>116</b>
10.1. Grands projets.....	116
10.2. Plans d'action communs.....	119
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>122</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	122

11.2.	Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	123
11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	123
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	123
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme .....	123
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>124</b>
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations .....	124
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	126
<b>13.</b>	<b>ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>127</b>
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>128</b>
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	128
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	128
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	128
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 128	
	<i>ATLSBS</i> .....	129
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	131
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	131
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>132</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....</b>	<b>133</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>134</b>
<b>18.</b>	<b>INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)] .....</b>	<b>135</b>
	<b>Documents.....</b>	<b>136</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>137</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

#### Contexte général

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE 2014-2020 de la Martinique a été adopté le 18 décembre 2014.

La dernière version du Descriptif de Système de Gestion et de Contrôle (DSGC), intégrant l'évolution organisationnelle, a été transmise à la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) le 14 octobre 2016, après son audit sur place du 17 au 24 mars 2016.

Le 15 décembre 2016 la CICC a procédé à la validation du DSGC.

Le 21 décembre 2016, marque la désignation officielle de la CTM comme Autorité de gestion (AG).

Le 8 novembre 2017, la Commission a validé la demande de modification du programme, introduite le 23 juin 2017, qui consistait notamment à intégrer de nouveaux domaines d'intervention, de nouvelles natures d'actions éligibles dans les axes du PO. Sont notamment concernés les mesures :

- 1-1 « Augmenter le nombre et la qualité des projets relevant notamment du transfert de technologie » où il a été proposé **d'intégrer les deux domaines en incubation (économie du vieillissement et énergies renouvelables)** dans les domaines d'activités stratégiques éligibles au PO.

- 5-3 « Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs » où il a été proposé **d'intégrer le risque inondation** dans le périmètre d'intervention

- 9-1 « Améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipements adaptés » où il a été proposé **d'intégrer la construction** dans le périmètre d'intervention.

D'autres modifications ont été introduites, notamment la suppression de toutes les références au GIP Martinique Europe Performance, la suppression du dispositif APPI au profit de celui « Atout Inclusion ».

Une seconde modification du programme a été introduite à la Commission via SFC le 19 décembre

2017 afin de prendre en compte l'enveloppe IEJ complémentaire de 1 269 406€ accordée au PO FEDER-FSE (volets financier et indicateurs).

Des actions ont été menées en termes de communication et d'information auprès des porteurs de projets potentiels afin de favoriser l'émergence des dossiers.

En outre, des appels à projets ont été lancés :

- 3 au titre du FSE
- 8 au titre du FEDER.

### **Programmation**

Les dossiers programmés nous ont permis d'atteindre un niveau de programmation en coût total de 40% en fin 2017.

Les 281 dossiers sont programmés pour un coût total éligible de 405 M€ répartis comme dans le tableau 6 de la section 3.4.

### **Réalisations**

### **Instrument financier**

L'Assemblée Plénière du 12 octobre 2017 s'est prononcée en faveur de la souscription de la Collectivité Territoriale de Martinique au capital de la SAS de capital-investissement. Le capital initial de la structure a été fixé au montant de 1 500 000 € et est souscrit à 70% par des fonds publics (CTM initialement) et à 30% par des fonds privés.

Au titre de l'opération, une demande de financement a été déposée en date du 23 octobre 2017 à la Direction des Fonds Européens.

L'opération totalise un coût global de **12 millions €** à l'horizon du 31/12/2023.

La **phase 1 de l'opération** (création de la SAS) affiche un coût total de **1 500 000 €**.

La contribution initiale du FEDER pour la phase 1 de l'opération porte sur un montant de **900 000 €**.  
La contrepartie nationale porte sur un montant de **150 000 €**.

Le solde de 30% sera porté par des investisseurs privés pour un montant de **450 000 €**.

la CTM s'est rapprochée de la BPI France, interlocuteur identifié de la puissance publique dans le domaine du capital-investissement. Des échanges ont démarré en vue de la mise en œuvre d'un partenariat qui se traduirait à la fois par un accompagnement technique et financier et à terme par la souscription d'actions de la SAS.

- Mise en œuvre du dispositif 1er Trimestre 2018:
  - Délibération de l'Assemblée de Martinique donnant mandat au Président pour la mise en œuvre effective des fonds de prêts d'honneur sur le PO 2014-2020 ;
  - Demande de financement FEDER adressée à la Direction des fonds européens ;
  - Sélection des intermédiaires financiers (IPH 1, IPH 2, IPH 3) dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt ;
  - Notification des marchés et signature des conventions de subvention ;
  - Versement des dotations FEDER et CTM aux opérateurs ;
- Planification des actions en vue de la mise en œuvre de la SAS :
  - Sélection du gestionnaire de la SAS : Fin janvier 2018;
  - Immatriculation de la société : Mars 2018;
  - Lancement d'activité de la SAS : Avril 2018.

### **Plan d'actions mis en place**

- Réalisation d'entretiens de gestion avec les bénéficiaires pour le suivi des opérations dites « dormantes »
- Suivi rapproché des autres opérations « stratégiques » du PO
- Entretien avec les services instructeurs
- Mise en place de tableau de bord de suivi des objectifs
- Concertation étroite avec l'AC et la paierie territoriale pour fluidifier les échanges et faciliter les paiements et certifications

Les remontées déjà enregistrées et les différents entretiens réalisés avec les bénéficiaires et les services instructeurs nous permettent d'envisager l'atteinte des objectifs fixés concernant le FEDER et le FSE.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Innovation pour la croissance	<p>Le cadre stratégique posé par la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) a mis en exergue les atouts et potentiels du territoire en termes d'innovation au travers de 4 domaines d'activités stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation économique de l'expertise issue de la gestion et de la prévention des risques majeurs</li> <li>- Edition de services et applications numériques et logicielles</li> <li>- Valorisation économique de produits issus des ressources endogènes et filières intégrées locales</li> <li>- Méthodes et outils de régularisation des relations sociales.</li> </ul> <p>Lors d'un appel à projet (AAP) intitulé « Martinique Pilote RDI : Prêts pour l'innovation locale et tournés vers la recherche développement », 17 dossiers ont été retenus pour un coût total de 45,2 M€ et une participation FEDER de 4,5 M€. Neuf dossiers définitifs ont été déposés au 31 décembre 2017 et sont en cours d'instruction pour une programmation prévue courant 2018 pour un montant total de 6,2 M€ et une sollicitation FEDER 3,1 M€.</p> <p>2 nouveaux AAP sont prévus sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les TIC et santé pour 2018</li> <li>- Les deux domaines d'activités stratégiques « Economie du vieillissement » et « Energies renouvelables » pour début 2018, suite à la demande de modification du programme.</li> </ul> <p>Les deux domaines en incubations « Energies renouvelables et économie du vieillissement » ont été validés et intégrés au PO FEDER - FSE 2014/2020 lors de CSI de juin 2017, ils apparaissent dans la nouvelle version du Programme validée en décembre 2017.</p> <p>Un dossier est programmé sur cette axe pour un coût total de 197 k€ et fait l'objet d'une remonté de dépenses de 139 k€</p>
10(1)	Elévation des compétences pour l'emploi	<p>Cet Axe est appelé à répondre aux objectifs d'élévation des compétences par la formation tout au long de la vie des actifs 10(1.1), l'orientation l'accompagnement et la mise en réseau (10.1.2) et un meilleur apprentissage (10.1.3).</p> <p>21 dossiers sont programmés pour un CT de 19,8 M€ dont 13,2M€ de FSE.</p> <p>Ces dossiers concernent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Programme de Formation des Adultes de la CTM: l'objectif de la CTM, autorité</li> </ul>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>compétente en matière de formation étant de satisfaire les secteurs sous tension en matière de besoin en main d'œuvre qualifiée. Une réponse au taux de chômage très élevé des actifs sans diplôme. Ce programme vise la formation de 450 actifs dans son volet diplômant et 390 actifs dans son volet professionnalisant. Les domaines de formation vont de la domotique à l'agrotransformation, la gestion des déchets, le management, ....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation tout au long de la vie des actifs au travers d'actions de formation diplômantes ou qualifiantes à destination des salariés, demandeurs d'emploi. Ces actions sont menés par des opérateurs économiques divers et concernent environ d'actifs qui seront formés.</li> </ul> <p>Un coût total de 19.8 M€ programmés, soit 41 %. Pour une certification de 4.3 M€. Ce faible taux de certification par rapport à la programmation s'explique par le fait que non seulement la plupart des opérations sont pluriannuelles mais également par un taux de réalisation des actions de formation souvent faible .</p> <p>Pour pallier à l'absence ou la faiblesse de programmation des sous mesures 10.1.2 et 10.1.3 un appel à projets a été lancé sur les mesures 10(1).2 (orientation, accompagnement et mise en réseau) et 10(1).3 (apprentissage et formation en alternance) pour chacune une enveloppe de 5M€ de FSE.</p>
10(2)	Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle	<p>Le taux de programmation de cet axe est satisfaisant : 62 % de la maquette financière. 2 dossiers ont été programmés, permettant de renforcer l'accueil en hébergement et la formation du RSMA-M pour un coût total de 14 M€ et une participation FEDER de 4 M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- centre de formation professionnelle (niveau de réalisation 55%)</li> <li>- bâtiments destinés à l'hébergement, l'instruction générale, la gestion et l'encadrement de 400 stagiaires de la formation professionnelle du RSMA-M (niveau de réalisation 75%).</li> </ul> <p>Ces investissements permettront d'accroître le nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le RSMA.</p> <p>Fin 2017, 1 dossier a été déposé sous la sous-mesure 10.2.1, permettant de structurer et d'améliorer l'accueil des jeunes intégrant le RSMA-M, pour un cout total de 600k€ soit une participation FEDER de 200 k€.</p> <p>Le présent investissement : Construction d'un terrain multisport, s'inscrit résolument dans les objectifs du PO FEDER 2014-2020 puisqu'il permet au RSMA-M :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De renforcer l'efficacité de son action envers les jeunes en situation d'échec scolaire.</li> <li>- D'assurer le taux de réussite actuel des jeunes qui suivent son parcours d'insertion.</li> <li>- De disposer d'une infrastructure sportive capable de recevoir les 1000 jeunes/an en insertion prévue dans son programme stratégique.</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>La réalisation de cette opération participe à l'atteinte des objectifs du PO en valeur intermédiaire pour 2018 et à l'indicateur de réalisation commun valeur cible en 2023 à atteindre.</p> <p>Sur cette même période (2017) au 31/12/2017, le bénéficiaire unique a réalisé des remontées de dépenses à hauteur de 11 M€ en coût total que le service instructeur a certifié.</p>
11	Performance administrative (FSE)	<p>Cette mesure est dédiée à l'amélioration de la qualification des agents et élus dans le cadre de la transition institutionnelle vers la Collectivité Territoriale de Martinique. Le montage des dossiers de demande de subvention est donc lié au processus de mise en place organisationnelle de la CTM. Les réflexions menées au sein des services de la DGA RH ont permis de dégager 5 dispositifs qui seront mis en œuvre sur la période du programme organisationnel pour un montant global de 5,5M€.</p> <p>Les dossiers sont en cours de montage et sera déposé en 2018.</p>
12	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	<p>Le premier dossier d'assistance technique a été programmés pour un coût total d'environ 5M€. Il s'agit de la rémunération des agents de la DFE et des loyers jusqu'à 2018 de l'immeuble occupé exclusivement par les agents de la DFE .</p> <p>Un dossier complémentaire devrait être déposé afin de prendre en compte les autres frais liés à la mise en œuvre des FESI (FEDER) : évaluation, communication, formation...</p>
13	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	<p>Le premier dossier d'assistance technique a été programmés pour un coût total d'environ 1,6M€. Il s'agit de la rémunération des agents de la DFE et des loyers jusqu'à 2018 de l'immeuble occupé exclusivement par les agents de la DFE.</p> <p>Un dossier complémentaire devrait être déposé afin de prendre en compte les autres frais liés à la mise en œuvre des FESI (FSE) : évaluation, communication, formation...</p>
2	TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion	<p>L'avancement de cet axe est fortement lié au Grand Projet Européen (GPE) Très Haut Débit (THD)</p> <p>Le financement du Grand Projet Européen (GPE) Très haut Débit (THD) s'étalera jusqu'en 2020 avec un budget global prévisionnel d'environ 180 M€. Le dossier provisoire a été déposé en 2016. Les différents marchés sont passés. Toutefois, l'analyse de ce GPE par JASPERS n'est pas terminée. La programmation de ce dossier doit se faire en 2018.</p> <p>En 2017, il y a deux dossiers déposés pour un coût total de 1 M€, deux ont été programmé pour un montant de 2M€.</p> <p>Des actions ont été menées en termes d'animation et de communication auprès des maîtres</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>d'ouvrages potentiels de la sous-mesure 2.2 dont les directions opérationnelles de la CTM afin de faire émerger des dossiers.</p> <p>Une analyse approfondie de l'objectif spécifique 2.2 est en cours pour un dépôt de dossiers réguliers.</p>
3	Performance et compétitivité pour la croissance	<p>L'instruction des dossiers au titre de cet axe a permis à ce jour la programmation de 55 dossiers pour un CT de 98 M€ dans les cinq filières stratégiques reprises en partie dans le cadre de la S3 et sur lesquelles les efforts de structuration sont concentrés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'agro-transformation</li> <li>• La valorisation des ressources</li> <li>• La santé et le vieillissement</li> <li>• Le numérique</li> <li>• Le tourisme</li> </ul> <p>L'objectif général de cette priorité d'investissement vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration de la chaîne de valeur au profit du territoire dans une démarche de consolidation des filières notamment par une offre de financement consolidée</li> <li>• La diversification et le renforcement des activités de production locale de biens et de services,</li> <li>• Une meilleure intégration des entreprises dans l'économie régionale et mondiale.</li> </ul> <p>Le taux de programmation de cet axe est satisfaisant (48%) et est essentiellement lié à la dynamique enregistrée sur les mesures relatives à la structuration et diversification de la production et au soutien à l'industrie touristique, les mesures 3.2.2, 3.2.3 et 3.2.4 ont fait pour le moment l'objet de programmation.</p> <p>Les mesures 3.1 et 3.2.1 sont soumises à la validation du Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation (STDEII) et à la décision stratégique du choix des outils d'ingénierie financière qui seront mis en œuvre par la Collectivité Territoriale de Martinique suite à l'évaluation ex-ante menée en 2015. Le STDEII a été validé second semestre 2017.</p> <p>A la suite de cela, la consultation écrite du CSI du 22 décembre 2017 a émis un avis favorable aux propositions</p>
4	Réponses à l'urgence énergétique	2 dossiers sont programmés sur la mesure 4.1 pour un coût total de 10,19 M€ et un montant FEDER de 2 M€. Ces opérations correspondent au financement de programmes

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>d'autoconsommation de bâtiments commerciaux et d'habitats privés par le photovoltaïque. Un dossier d'un montant de 31,91 M€ qui s'appuie sur le programme de déploiement du chauffe-eau solaire individuel, instauré dans le cadre du partenariat pluriannuel reconduit fin 2016 entre EDF et la CTM est dans le circuit de programmation.</p> <p>La mesure est attractive pour le photovoltaïque : 13 nouveaux dossiers déposés pour un montant global de 41 M€.</p> <p>il n'y a pas eu de dépôt de dossier sur la sous-mesure 4.2 relative à rénovation énergétique dans le bâtiment.</p> <p>Celle-ci concerne spécifiquement les logements sociaux et les logements privés dégradés situés tous deux dans les quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que les bâtiments publics.</p> <p>Le lancement d'un appel à projets doté d'une enveloppe FEDER globale de 2,5 M€ est prévu pour le premier semestre 2018, en complémentarité avec les actions menées dans le cadre des programmes d'actions des 3 ITI urbains.</p>
5	Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels	<p>172 opérations programmées ont été traitées au 31/12/2017 sur les mesures 5.2.1 et 5.2.2. Cela représente les programmations des dossier d'aide aux entreprises pour la compensation des surcoûts des années de 2014 à 2017.</p> <p>Afin d'assurer la programmation des opérations et le suivi de la certification dans de bonnes conditions, 7 agents certificateurs et instructeurs sont dédiés à la gestion de ces deux sous-mesures. L'ensemble du secteur productif est concerné par la mesure 5.2.1.</p> <p>Les réunions organisées avec certains bénéficiaires et cofinanceurs potentiel de la Mesure 5.3 Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques majeurs naturels ont permis le dépôt de 6 dossiers pour 40M€ de coût total. Plusieurs opérations devront être programmées début 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de confortement parasismique de logement sociaux</li> <li>- Aménagement de la Petite et de la Grande Rivière Pilote en vue de la protection du centre bourg contre les inondations</li> <li>- Travaux de confortement parasismique des écoles, collèges et lycées dans le cadre du Plan séisme Antilles.</li> </ul> <p>Ainsi et bien qu'il n'y ait pas de dossiers programmés sur cette mesure, les 24 M€ de FEDER sollicités sur les 34 M€ disponibles donnent de bonnes perspectives de consommation de l'enveloppe.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
6	Préservation et valorisation de l'environnement	<p>La mesure 6.1 Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées a fait l'objet de la programmation de deux opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'une plateforme de valorisation des matières de vidanges et des boues de micro stations d'épuration, d'un cout total de 1,82 M€ soit 0,7 M€ FEDER. Les travaux de cette unité qui contribue à la structuration de la filière sont en voie d'achèvement</li> <li>- et en 2017, 1 opération majeure</li> </ul> <p>Il s'agit de l'opération relative à la construction du complexe environnemental du Petit Galion au Robert (43,5 M€ de dépenses éligibles pour 19 M€ du FEDER) initialement déposé sous le format d'un Grand Projet Européen.</p> <p>Ce projet structurant à l'échelle du territoire, permet de valoriser 40 000 tonnes/an de déchets et donc de dépasser l'objectif initial de création de 30 000 tonnes de capacité d'accueil de déchets, hors enfouissement. Par ailleurs, il permet de remédier à l'arrivée à saturation de la dernière installation de stockage dans le sud (90 000t/an).</p> <p>L'opération a généré une première remontée de dépenses de 23 M€.</p> <p>Sur le volet eaux usées, un premier dossier porté par la régie communautaire de la CACEM a été programmé en novembre 2017 pour un coût total de 5,8 M€ et une participation FEDER de 1,8 M€.</p> <p>La CAESM a déposé 2 demandes d'intervention d'un cout total de 6,9 M€</p> <p>Deux opérations ont été programmées sur le volet patrimoine naturel dans l'optique d'actualiser, compléter et diffuser l'ensemble de la connaissance sur la biodiversité martiniquaise pour un cout total d'1,9 M€ portant sur le rétablissement écologique d'un cours d'eau.</p> <p>Sous-mesure 6-4-2 Valorisation du patrimoine culturel, deux dossiers ont été programmés pour un montant de 4 M€ dont 1,1 M€ de FEDER.</p>
7	Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité	<p>Sous-mesure 7.1 :</p> <p>Le dossier de l'infrastructure aéroportuaire a été programmé en 2017 pour un coût total de 60M € et une participation FEDER de 19 M€. La première remontée de dépenses d'environ 12 M€ est prévu pour le 1er trimestre 2018.</p> <p>Le dossier de l'infrastructure portuaire a été programmé en 2017 pour un coût total de 42 M€ et une participation du FEDER de 13 M€. Les premières remontées de dépenses devraient intervenir en 2018.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Sous-mesure 7.2 : Des actions ont été menées en termes d'animation et de communication auprès des maîtres d'ouvrages potentiels dont les directions opérationnelles de la CTM afin de faire émerger des dossiers.</p> <p>Sous-mesure 7.3 : Un projet en cours d'élaboration sera déposé par la collectivité Territoriale de Martinique.</p>
8 (1)	Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs	<p>9 dossiers sont programmés pour un volume global de 12,4 M€ dont 8,3 M€ de FSE. Un appel à projets a été lancé sur la mesure 8.1.3 « Augmenter l'emploi par la création d'entreprises pérennes » pour une enveloppe de 5M€ de FSE dont la date limite de réception des dossiers était fixée au 24 novembre 2017. Suite à la modification du PO, le projet Atout Inclusion qui vise l'accompagnement renforcé de 400 jeunes se substitue au dispositif Action Pluriactivité Polycompétence Immersion (APPI) déjà programmé.</p> <p>Par courrier du 09/10/2017, la Commission européenne a notifié l'enveloppe de crédits complémentaires allouée à la France et la liste des régions éligibles au titre de la prolongation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ). Pour le PO FEDER-FSE de la Martinique, l'enveloppe régionale décentralisée représente pour la période 2017-2020 le montant de 1 269 406 €. Afin de prendre en compte cette enveloppe complémentaire, une demande de modification du PO a été introduite début novembre et validée le 19 décembre 2017</p>
8 (2)	Développement endogène des territoires	<p>L'objectif principal de cet axe est d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des projets d'aménagement afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire. En 2017, plusieurs entretiens ont été organisés en 2016 avec les pouvoirs publics, porteurs de projet identifiés sur les territoires concernés. Ces entretiens ont permis le dépôt de 8 dossiers sur la période, pour un montant total de dépôt de 5 224 433 € soit 1 946 779,12 € de FEDER. 2 dossiers hors EAT ont été programmés pour un montant de 1,99 M€ en CT dont 0,72 M€ de FEDER. Il s'agit d'un projet de « Renforcement de l'ingénierie de la commune la ville de Saint Pierre » et « Réseau de points de vue » de la communauté d'agglomération CAP NORD.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
9	Attractivité et inclusion dans les territoires	<p>En 2017, suite à la demande de modification du PO le dossier construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes a été programmé en fin d'année pour un montant de 13 077 509€ en coût total soit en FEDER 5 075 000€ pour une consommation de 70 % des crédits UE de la maquette. La programmation de cette opération participe à l'indicateur de réalisation, la superficie du bâti qui devrait se monter à 4 428m<sup>2</sup>, à l'indicateur de résultat de 84 lits et le nombre d'ETP créés et/ou attendus de 63.</p> <p>De plus, 1 dossier a été déposé en cours d'année pour en coût total 1 386 626€ et 350 000€ de FEDER.</p> <p>Des rencontres avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont permis d'identifier un prévisionnel de dépôt de dossiers.</p> <p>Dans la continuité de l'année 2016, et suite au dépôt de 3 dossiers, en 2017, 2 dossiers ont été programmés.</p> <p>En 2017, le montant global de programmation s'élève en coût total à 8 647 011,79 € soit en FEDER à 2 620 836.12€.</p> <p>Suite à la programmation 268 342.97€ ont été certifié.</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	20,00			1,00			Au 31/12/2017, un seul projet a été programmé sur l'axe, cependant les résultats de l'appel à projet a fait émerger des projets permettant d'atteindre la cible de 2023, ces dossiers seront programmés en 2018.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	20,00			1,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	12,00			0,00			Aucune entreprises n'est encore soutenue pour le lancement de nouveau produit, des opérations seront programmées en 2018
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	12,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		nouveaux pour le marché									

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.1 - Augmenter le nombre et la qualité des projets innovants relevant notamment du transfert de technologie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS01	Nombre d'entreprises innovantes	entreprises	Moins développées	10,00		72,00	0,00		Données non disponibles en 2015, 2016 ni en 2017 La cellule partenariale chargée de suivre cet indicateur n'est pas opérationnelle. Un processus a débuté en 2017 pour la créer.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS01	Nombre d'entreprises innovantes	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	3 500,00	0,00	0,00	73,00	10,00	63,00	0,02			19,00	1,00	18,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				9,00	1,00	8,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				32,00	8,00	24,00				15,00	2,00	13,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				32,00	8,00	24,00				15,00	2,00	13,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				44,00	12,00	32,00				3,00	0,00	3,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				17,00	9,00	8,00				3,00	1,00	2,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				16,00	1,00	15,00				8,00	0,00	8,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				12,00	0,00	12,00				5,00	0,00	5,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				31,00	12,00	19,00				11,00	3,00	8,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				27,00	5,00	22,00				6,00	0,00	6,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				58,00	11,00	47,00				3,00	0,00	3,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				79,00	14,00	65,00				37,00	3,00	34,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				2,00	0,00	2,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				57,00	7,00	50,00				23,00	1,00	22,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				1,00	0,00	1,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				45,00	12,00	33,00				10,00	1,00	9,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					152,00						37,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	54,00	9,00	45,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	9,00	1,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	17,00	6,00	11,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	17,00	6,00	11,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	41,00	12,00	29,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	14,00	8,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	8,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	20,00	9,00	11,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	21,00	5,00	16,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	55,00	11,00	44,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	42,00	11,00	31,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	34,00	6,00	28,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	35,00	11,00	24,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			115,00			0,00		

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00			3 533,00	2 471,00	1 067,00	Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens.
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00			3 533,00	2 471,00	1 067,00	Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens.
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a aucune programmation.
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a aucune programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	2 621,00	1 861,00	765,00	1 672,00	630,00	258,00	789,00	576,00	213,00
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	10.1 - Améliorer l'emploi chez les jeunes qui en sont les plus éloignés par des équipements visant leur insertion professionnelle

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	%	Moins développées	50,00	2012	51,00	50,00		Donnée non disponible en 2016; cette valeur est extraite d'un rapport de l'INSEE

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans			50,00		50,00	



Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	10.2 - Améliorer l'emploi dans le secteur maritime en modernisant et en confortant les installations et infrastructures de formation relevant de ce domaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS39	Évolution du taux d'emploi informel dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	% d'emploi	Moins développées	50,00	2012	40,00			Données non disponibles en 2015, 2016,2017 cette donnée est extraite d'une étude sur le secteur de la pêche, cette étude n'est pas réalisée chaque année.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS39	Évolution du taux d'emploi informel dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture						

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées	(mois)			8,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées																

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes				
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées										

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	160,00	0,00	0,00	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région		2016			2015			2014					
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			0,00			Le dossier GPE du THD n'a pas encore été déposé (voir section GPE)
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			0,00			Le dossier GPE du THD n'a pas encore été déposé Voir section GPE)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.1 - Assurer l'équité numérique du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	%	Moins développées	0,00	2013	90,00	49,90		Les données de 2016 sont du deuxième trimestre 2016, le nombre de foyers augmente, les opérateurs privés ayant effectué des travaux dans les zones denses.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	49,90		42,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			0,00			Il n'y a Pas de réalisation en 2017
S	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS04	E-services nouveaux				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04	E-services nouveaux	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.2 - Augmenter l'offre de services numériques publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	téléservices	Moins développées	5,00	2014	20,00	0,00		Données non disponibles en 2015, 2016 et 2017. La donnée initiale est extraite d'une étude sur la filière numérique, la nouvelle étude sur la filière du numérique ne comporte pas cette donnée. Ce n'est pas une donnée annuelle.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.1 - Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil offrant des services et des équipements mutualisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données pas encore disponibles
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine	%	Moins développées	57,00	2011	65,00			données pas encore disponibles

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises			0,00		0,00	
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine			0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			23,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			100,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			23,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			55,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			0,00			Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			0,00			Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			100,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			100,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			11 821 598,27			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			54 702 093,03			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			11 821 598,27			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			54 702 093,03			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	30,00			2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	30,00			2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	31 549 533,92			140 108,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.2 - Améliorer la compétitivité des entreprises martiniquaises par l'augmentation de l'offre de financement adaptée, la structuration et la diversification de la production

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données non disponible pour 2015, la dernière valeur date de 2011

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises			0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	30,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	30,00			0,58			La valeur de 0,58MW obtenue tient compte du facteur de charge (14,7% pour l'énergie photovoltaïque) à multiplier par la puissance produite.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			4 596,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,11			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.1 - Augmenter la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	%	Moins développées	5,00	2012	10,00			Indicateur fourni par l'observatoire OMEGA, En 2014,2015,2016 : - Augmentation de la consommation de carburants fossile de 5% d'environ 33 000 tonnes (notamment Fiouls/Gazole routier) - Augmentation de la valorisation des ressources locales et renouvelables de 6% (soit en équivalent énergétique environ 3 000 tonnes de pétrole)  Entre 2015 et 2016 - Augmentation de la consommation de carburants fossile de 1,4% soit d'environ 10 000 tonnes (notamment en carburacteur dû à forte activités du transport aérien) - Augmentation de la valorisation des ressources locales et renouvelable de 3,7% (soit en équivalent énergétique environ 1 600 tonnes de pétrole)

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	6,25		6,30		6,30	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	69,40			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	69,40			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	15,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	15,00			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.2 - Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés et les bâtiments publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics	%	Moins développées	29,00	2010	38,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics			0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00			0,00			Donnée non disponible en 2015
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00			0,00			Donnée non disponible en 2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	5.1 - Réduire les coûts d'accès à Internet

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	Euro/Mbs/mois	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	115,00	2013	30,00	0,00		données non disponibles

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			75,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			78,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			75,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			78,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			15 398 672,17			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			29 953 409,48			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	78,00			14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	78,00			14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	20 928 897,47			4 638 624,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	5.2 - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultrapériphérie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	57,00	2011	60,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises			0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00			0,00			
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	5.3 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte	% habitants	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10,00	2013	40,00	0,00		données non disponibles

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte			0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 7c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS15	Nombre de lignes créées ou soutenues	ligne	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2,00			0,00			Il n'y a pas encore de dossiers déposés sur cette mesure, un dossier d'extension des voies du TCSP sera déposé en 2018.
S	IS15	Nombre de lignes créées ou soutenues	ligne	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS15	Nombre de lignes créées ou soutenues	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Nombre de lignes créées ou soutenues	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	5.4 - Augmenter l'utilisation des transports publics en soutenant les compagnies d'exploitation par la compensation des coûts de fonctionnement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS13	La population desservie par voie maritime	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	124 000,00	2014	265 000,00	0,00		données non disponibles pour 2015, 2016, 2017
IS14	La population desservie connectée par voie terrestre à un haut niveau de service (TCSP)	Personnes Habitants	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	165 000,00	2014	274 000,00	0,00		Le TCSP ne sera opérationnel qu'en 2018

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS13	La population desservie par voie maritime	0,00		0,00		0,00	
IS14	La population desservie connectée par voie terrestre à un haut niveau de service (TCSP)	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			100,00	0,00	0,00	Les travaux sont en cours
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			30 000,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.1 - Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation	Kg/hab./an	Moins développées	17,70	2011	24,00			Données non disponibles

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation			0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00		0,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00		0,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00		0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00		5 000,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS18	Capacités de stockage	m3	Moins développées	162 752,00	2014	205 000,00	162 752,00		données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS18	Capacités de stockage			0,00		162 752,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.3 - Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	zones	Moins développées	35,00	2014	40,00	47,00		La méthode de calcul de calcul de la qualité de baignade a changé.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	41,00		43,00		41,00	



Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00			0,00			
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00			0,00			Les dossiers programmés n'impactent pas l'indicateur.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00			0,00	0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.4 - Valoriser les patrimoines naturels et culturels par la protection, l'aménagement et la restauration des sites

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	sites naturels et culturels	Moins développées	1,00	2014	3,00	2,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur			0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Les travaux ont démarré, les premières réalisations devraient être constaté en 2018
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Les travaux ont démarré, les premières réalisations devraient être constaté en 2018
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Les travaux n'ont pas démarré au 31/12/2017
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Les travaux n'ont pas démarré au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux
Objectif spécifique	7.1 - Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises au départ et à l'arrivée du territoire martiniquais

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS22	Nombre de passagers accueillis	Passagers	Moins développées	1 640 000,00	2012	2 139 000,00	1 947 000,00		
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	Equivalent vingt pieds-EVP	Moins développées	15 000,00	2012	45 000,00	20 000,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS22	Nombre de passagers accueillis	1 865 000,00		1 697 000,00		1 685 000,00	
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	10 000,00		17 000,00		36 000,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00			0,00			Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00			0,00			Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00			0,00			Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00			0,00			Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.2 - Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés à l'échelle du territoire (transport terrestre et maritime de personnes) afin de désengorger les voies de circulation terrestres et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)	voyages	Moins développées	800 000,00	2014	2 062 000,00	0,00		la mise en circulation du TCSP est prévue pour 2018

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.3 - Augmenter le fret maritime intérieur afin de désengorger les voies de circulation et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS27	Augmentation du fret maritime	tonnes	Moins développées	38 000,00		150 000,00	2 994 522,00		Les données disponibles sont supérieures aux données annoncées

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS27	Augmentation du fret maritime	3 133 115,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	2 880,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				308,00	155,00	153,00				87,00	42,00	45,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				290,00	145,00	145,00				87,00	42,00	45,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				59,00	18,00	41,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	9 600,00	4 608,00	4 992,00	34,00	20,00	14,00	0,00	0,00	0,00	8,00	4,00	4,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				18,00	9,00	9,00				4,00	1,00	3,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				15,00	7,00	8,00				4,00	1,00	3,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				49,00	24,00	25,00				3,00	2,00	1,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				212,00	111,00	101,00				67,00	37,00	30,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				95,00	32,00	63,00				16,00	3,00	13,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				5,00	3,00	2,00				1,00	0,00	1,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				9,00	5,00	4,00				1,00	0,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				238,00	118,00	120,00				61,00	33,00	28,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				142,00	76,00	66,00				43,00	26,00	17,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					374,00						89,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	221,00	113,00	108,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	203,00	103,00	100,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	59,00	18,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	26,00	16,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	14,00	8,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	11,00	6,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	46,00	22,00	24,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	145,00	74,00	71,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	79,00	29,00	50,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	4,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	8,00	5,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	177,00	85,00	92,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	99,00	50,00	49,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			285,00			0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région		2016			2015			2014					
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 859,50			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	903,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	508,69			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	714,88			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	225,75			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Nombre	602,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		participants	602,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					1,00	0,00	1,00				0,00	1,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					1,00	0,00	1,00				0,00	1,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

### Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	Nombre (emploi)		Nombre	400,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	2 600,00	0,00	0,00	296,00	151,00	145,00	0,11			87,00	42,00	45,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				278,00	141,00	137,00				87,00	42,00	45,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				59,00	18,00	41,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				26,00	16,00	10,00				8,00	4,00	4,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				18,00	11,00	7,00				4,00	3,00	1,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				15,00	9,00	6,00				4,00	3,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				47,00	24,00	23,00				3,00	2,00	1,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				197,00	107,00	90,00				67,00	37,00	30,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				95,00	32,00	63,00				16,00	3,00	13,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				4,00	3,00	1,00				1,00	0,00	1,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				9,00	5,00	4,00				1,00	0,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				233,00	118,00	115,00				61,00	33,00	28,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				132,00	63,00	69,00				43,00	17,00	26,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					359,00						89,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	209,00	109,00	100,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	191,00	99,00	92,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	59,00	18,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	18,00	12,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	14,00	8,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	11,00	6,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	44,00	22,00	22,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	130,00	70,00	60,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	79,00	29,00	50,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	8,00	5,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	172,00	85,00	87,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	89,00	46,00	43,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			270,00			0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00			0,00			Il n'y a pas de dossier déposé au 31/12/2018
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00			0,00			Il n'y a pas de dossier déposé au 31/12/2018

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement
Objectif spécifique	8(2)1 - Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS32	Nombre de touristes accueillis	Touristes	Moins développées	600 000,00	2011	800 000,00	1 041 139,00		Données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS32	Nombre de touristes accueillis	878 860,00		789 456,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	2 100,00			0,00			Les travaux sont en cours
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	2 100,00			4 428,00			
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00			0,00			
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00			2,00			Les travaux sont en cours pour les deux équipements sélectionnés, l'achèvement est prévu pour 2018

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00			0,00		
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00			0,00		
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.1 - Améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipements adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	Nombre de lits	Moins développées	1 227,00	2012	1 300,00	0,00		Données non disponibles pour 2014, 2016 et 2017

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	0,00		1 352,00		0,00	



Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.2 - Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation	nombre de places	Moins développées	3 208,00	2010	3 300,00			Données non disponible pour 2014 et 2015

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation			0,00		0,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00			0,00	0,00	0,00	
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00			290,00	0,00	0,00	
F	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00			0,00	0,00	0,00	
S	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00			0,00	0,00	0,00	
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00			0,00	0,00	0,00	
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00			15,00	0,00	0,00	
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00			0,00	0,00	0,00	
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00			40,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

### Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		Réunion	290,00			144,00	49,00		0,50			49,00	49,00	
IS44	Nombre de journées de formation		Journée	56,00			15,00	7,00	8,00	0,27			5,00	3,00	2,00
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		Agent	15,00			15,00	5,00		1,00			5,00	5,00	
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		Agent	40,00			21,00	3,00	18,00	0,53			7,00	1,00	6,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		45,00			50,00					
IS44	Nombre de journées de formation		5,00	2,00	3,00	5,00	2,00	3,00			
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		5,00			5,00					
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00			

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	1,00					
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	138 716,00					
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	73,00	10,00	63,00	19,00	1,00	18,00
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	4 367 723,00					
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	11 590 050,00					
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	3 533,00					
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	0,00			0,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00					
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	23,00					
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	15 079 743,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,00					
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	75,00					
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	20 287 824,00					
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	24 487 250,00					
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	0,00					
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	0,00					
7	O	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	0,00					
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	60,00	36,00	24,00	16,00	8,00	8,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	2 911 152,00					
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		916 107,00					
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	132 430,00					
8 (2)	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00					
8 (2)	O	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00					
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	268 343,00					
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00					
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	0,00					
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	1,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées				
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	54,00	54,00	0,00	
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées				
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées				
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées				
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées				
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées				
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées				
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées				
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées				
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées				
7	O	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées				
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	44,00	44,00	0,00	
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées				
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ	Moins développées				
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
8 (2)	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées				
8 (2)	O	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	FEDER	Moins développées				
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées				
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées				
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	7			20,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	11 674 365,00			41 500 000,00		
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1700			3 500,00		
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	13 412 760,00			47 700 000,00		
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	6 329 475,00			22 500 000,00		
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	4 000			9 000,00		
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	75			160,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	1 546 545,00			5 500 000,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	26000			103 000,00		
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	26 739 410,00			95 000 000,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	1000			2 420,00		
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	56 429 385,00			200 600 000,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,5			30,00		
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	22 365 210,00			79 500 000,00		
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	100			250,00		
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	61 628 960,00			218 542 408,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
						développées						
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	38 400 360,00			136 500 000,00		
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	10000			30 000,00		
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	27 284 160,00			97 000 000,00		
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	80,00			100,00		
7	O	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	50			100,00		
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	3840	1843	1997	9 600,00	4 608,00	4 992,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	14 175 518,00			46 450 046,00		
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		1 143 156,00			10 031 055,00		
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	14 768 145,00			52 500 000,00		
8 (2)	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10			100,00		
8 (2)	O	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	FEDER	Moins développées	100% des projets soutenus à ce stade ont démarré leurs travaux			100,00		
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	12 236 250,00			43 500 000,00		
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10			100,00		
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	100% des projets soutenus à ce stade ont démarré leurs travaux			2 100,00		
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	2			5,00		



### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	41 500 000,00	50,60%	196 672,00	0,47%	167 170,00	138 716,00	0,33%	1
10(1)	FSE	Moins développées	Total	47 700 000,00	67,30%	19 872 815,00	41,66%	19 278 322,00	4 367 723,00	9,16%	21
10(2)	FEDER	Moins développées	Total	22 500 000,00	35,56%	14 039 693,00	62,40%	14 039 693,00	11 590 050,00	51,51%	2
11	FSE	Moins développées	Total	5 500 000,00	72,73%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDER	Moins développées	Total	95 000 000,00	30,53%	2 263 529,00	2,38%	2 263 529,00	0,00	0,00%	2
3	FEDER	Moins développées	Total	200 600 000,00	44,17%	97 906 981,00	48,81%	51 202 808,00	15 079 743,00	7,52%	55
3	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
4	FEDER	Moins développées	Total	79 500 000,00	52,20%	10 189 240,00	12,82%	3 653 165,00	0,00	0,00%	2
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	218 542 408,00	42,62%	52 287 856,00	23,93%	22 334 446,00	20 287 824,00	9,28%	172
6	FEDER	Moins développées	Total	136 500 000,00	47,77%	55 999 266,00	41,03%	54 407 472,00	24 487 250,00	17,94%	7
7	FEDER	Moins développées	Total	97 000 000,00	45,36%	102 968 887,00	106,15%	68 300 000,00	0,00	0,00%	2
8 (1)	FSE	Moins développées	Total	46 450 046,00	65,49%	12 463 138,00	26,83%	12 356 181,00	2 911 152,00	6,27%	9
8 (1)	IEJ		Total	10 031 055,00	75,39%	6 663 390,00	66,43%	6 663 390,00	916 107,00	9,13%	1
8 (2)	FEDER	Moins développées	Total	52 500 000,00	44,19%	1 990 000,00	3,79%	1 990 000,00	132 430,00	0,25%	2
9	FEDER	Moins développées	Total	43 500 000,00	44,14%	21 724 521,00	49,94%	16 293 199,00	268 343,00	0,62%	3
12	FEDER	Moins développées	Total	16 259 114,00	75,40%	5 026 452,50	30,91%	5 026 452,50	0,00	0,00%	1
13	FSE	Moins développées	Total	3 938 478,00	77,15%	1 591 048,50	40,40%	1 591 048,50	0,00	0,00%	1
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Moins développées</b>		<b>784 859 114,00</b>	<b>44,84%</b>	<b>312 305 241,50</b>	<b>39,79%</b>	<b>217 343 488,50</b>	<b>51 696 532,00</b>	<b>6,59%</b>	<b>77</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population</b>		<b>218 542 408,00</b>	<b>42,62%</b>	<b>52 287 856,00</b>	<b>23,93%</b>	<b>22 334 446,00</b>	<b>20 287 824,00</b>	<b>9,28%</b>	<b>172</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Moins développées</b>		<b>103 588 524,00</b>	<b>67,15%</b>	<b>33 927 001,50</b>	<b>32,75%</b>	<b>33 225 551,50</b>	<b>7 278 875,00</b>	<b>7,03%</b>	<b>31</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>10 031 055,00</b>	<b>75,39%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>66,43%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>916 107,00</b>	<b>9,13%</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>				<b>1 117 021 101,00</b>	<b>46,75%</b>	<b>405 183 489,00</b>	<b>36,27%</b>	<b>279 566 876,00</b>	<b>80 179 338,00</b>	<b>7,18%</b>	<b>281</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR920	196 672,00	167 170,00	138 716,00	1
2	FEDER	Moins développées	048	01	07	07	02		13	FR920	2 263 529,00	2 263 529,00	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	066	01	07	07	03		07	FR920	57 535 380,00	29 043 817,50	13 665 022,00	40
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR920	40 371 601,00	22 158 990,50	1 414 721,00	15
3	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	001	01	07	07	03		07	FR920	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR920	10 189 240,00	3 653 165,00	0,00	2
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	099	01	07	07	03		07	FR920	52 287 856,00	22 334 446,00	20 287 824,00	172
6	FEDER	Moins développées	018	01	07	07	06		11	FR920	55 999 266,00	54 407 472,00	24 487 250,00	7
7	FEDER	Moins développées	037	01	07	07	07		12	FR920	102 968 887,00	68 300 000,00	0,00	2
8 (1)	FSE	Moins développées	103	01	07	07		03, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR920	10 475 367,00	10 428 080,50	2 105 370,00	4
8 (1)	FSE	Moins développées	104	01	07	07		03, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR920	1 987 771,00	1 928 100,50	805 782,00	5
8 (1)	IEJ		103	01	07	07			21	FR920	6 663 390,00	6 663 390,00	916 107,00	1
8 (2)	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	08		15	FR920	1 990 000,00	1 990 000,00	132 430,00	2
9	FEDER	Moins développées	107	01	07	07	09		21	FR920	21 724 521,00	16 293 199,00	268 343,00	3
10(1)	FSE	Moins développées	117	01	07	07		03, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR920	19 872 815,00	19 278 322,00	4 367 723,00	21
10(2)	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR920	14 039 693,00	14 039 693,00	11 590 050,00	2
11	FSE	Moins développées	119	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR920	0,00	0,00	0,00	0
12	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR920	5 026 452,50	5 026 452,50	0,00	1
13	FSE	Moins développées	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR920	1 591 048,50	1 591 048,50	0,00	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10(1)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10(2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	13	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8 (1)	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8 (2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
8 (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

En 2017, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), Autorité de Gestion du PO FEDER-FSE, a décidé de lancer une analyse de son système d'information pour en comprendre les forces et les faiblesses et identifier les axes d'amélioration afin de sécuriser (qualité, complétude) la collecte des données nécessaires aux calculs des indicateurs et au pilotage du PO FEDER-FSE. Cette analyse a pour objectif de :

1. Identifier les points de faiblesses du système de suivi des indicateurs du PO FEDER-FSE Martinique
2. Sécuriser le plan des indicateurs
3. Consolider le dispositif de collecte et de suivi mis en place par l'AG
4. Appuyer l'AG, via des recommandations, à mettre en place les conditions requises pour collecter et calculer les indicateurs du PO FEDER-FSE

En parallèle de cette analyse, la CTM a engagé, en fin d'année 2017, un travail de modification du plan des indicateurs. Cette révision du plan des indicateurs a pour objectif principal d'ajuster certains indicateurs afin qu'ils soient plus en lien avec la stratégie du PO et en cohérence avec la nature des actions soutenues jusqu'à présent au travers du PO FEDER-FSE. Il s'agit essentiellement de modifier les libellés de certains indicateurs de résultats et de réalisations ainsi qu'une révision des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles. Cette révision est toujours en cours et devrait être validée par la CTM et la CE d'ici la fin du premier semestre 2018.

Pour mener à bien les analyses attendus du système d'information, différents travaux seront réalisés :

- Une analyse documentaire :
  1. Analyse des tableaux de suivi de la programmation
  2. Analyse d'une extraction Synergie « tableau indicateurs »
  3. Analyse du RAMO 2016 FEDER-FSE
- Des entretiens de visu avec l'ensemble des chefs de service en charge des Axes du PO FEDER-FSE ainsi qu'avec la Direction des fonds européens de la CTM, impliqués dans la mise en oeuvre du programme opérationnel FEDER-FSE Martinique 2014-2020.

Six temps de travail seront organisés dans les locaux de la CTM :



1. Direction des fonds européens et Chargé de mission évaluation
2. Service Innovation, TIC, Transport : Axe 1, 2, 3, 5 et 7
3. Service d'aides aux entreprises : Axe 3 et 5
4. Service Environnement et Energie : Axe 4 et 6
5. Service IPPVR : Axe 5, 6, 8 et 10 (FEDER)
6. Service FSE : Axe 8, 10 et 11

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Dans le cadre de la mobilisation des crédits IEJ, La Collectivité Territoriale de Martinique a conceptualisé un dispositif expérimental intitulé "Atout Inclusion" destiné aux NEETS, le projet qui vise l'accompagnement renforcé de 400 jeunes s'est substitué au dispositif Action Pluriactivité Polycompétence Immersion (APPI) qui, lui, visait 1 000 jeunes, qui a été programmé, mais qui n'avait pas fait l'objet d'une mise en oeuvre.

Après analyse de la situation des jeunes et du comportement social, il s'est avéré plus utile et efficace d'accompagner un nombre moins important de jeunes en renforçant la qualité de cet accompagnement pour augmenter leur chance d'insertion.

Le dispositif a été lancé en décembre 2017, il a pour but de « Favoriser et Renforcer l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale des jeunes NEET's par leur immersion en entreprise ».

ATOUT INCLUSION est un dispositif d'accompagnement social et professionnel qui vise la levée des freins sociaux et professionnels des participants, le renforcement de leur employabilité par leur immersion dans le monde du travail. Son ambition est d'appuyer les mesures d'accompagnement des jeunes avec le concours des partenaires publics et privés.

Le dispositif est destiné aux jeunes fragilisés menacés d'exclusion, les actions s'adressent à un effectif de 400 Jeunes qui répondent à des critères spécifiques:

- Âgé de 18 à 25 ans résidant en Martinique,
- Ni en emploi, ni en formation, ni en étude,
- Motivé à trouver une solution d'insertion professionnelle

### **Indemnisation du Jeune**

Les jeunes sont rémunérés, la rémunération, les indemnités allouées et la protection sociale sont assurées par un prestataire agréé, conformément au Livre VI du Code de travail et du décret n° 2002-1551 du 23 décembre 2002.

Le responsable du traitement du dossier de rémunération est Pôle Emploi conformément à la convention de partenariat Collectivité Territoriale de Martinique – Pôle Emploi Martinique.

Dès l'intégration des jeunes dans le dispositif, le prestataire retenu par la CTM devra fournir au Pôle Emploi un état nominatif ainsi que les dossiers de rémunération puis les états réels de fréquentation de

ceux-ci, de sorte qu'ils soient rémunérés dans les meilleurs délais.

L'action d'accompagnement se réalisera à raison de 30 h / semaine en centre et 24 h en entreprise (minimum).

### **Accueil, information et orientation des Jeunes**

Le repérage des jeunes vers le dispositif et l'orientation peuvent se faire par le biais :

- Des services de l'État :
  - Protection Judiciaire de la jeunesse,
  - Du service de probation et d'insertion,
- Du Service Public de l'Emploi :
  - Pôle Emploi,
  - Cap Emploi,
  - Missions Locales,
- Des services sociaux de la CAF et de la CGSS,
- Des centres communaux d'action sociale,
- Des associations de quartiers ou tout autre organisme habilité dans l'accompagnement des jeunes,
- Des clubs et services de prévention sous convention,
- Des services sociaux et d'insertion de la CTM :
  - Direction de l'Économie Sociale et Solidaire, Insertion et antennes locales d'insertion,
  - Direction de l'Action Sociale et circonscriptions d'action sociale,
  - Direction Prévention et Protection Enfance et Famille et ses circonscriptions,
  - Direction Action de Prévention Sanitaire (PMI...).

### **L'ACTION**

Le dispositif s'organise autour d'actions ciblées liées au développement de l'autonomie sociale, la

mobilité et la mise en situation professionnelle du public cible prioritaire, les NEET's.

Un dialogue permanent devra être entretenus entre le jeune, les entreprises et le prestataire.

### **Principes et modes opératoires généraux**

Un accompagnement personnalisé est proposé au jeune tout le long de son parcours.

Il est formalisé dans le cadre d'un contrat d'engagement et porte sur l'acquisition de compétences transversales notamment en communication, en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et en langues.

Il favorise l'insertion du jeune par le sport et la culture, l'acquisition de compétences citoyennes indispensables ainsi que son inclusion économique et sociale.

La collaboration avec les acteurs du territoire en contact avec le public cible en facilite le repérage et l'orientation vers un parcours adapté aux besoins spécifiques du participant.

### **Phasage**

Le dispositif faisant s'articule autour des phases suivantes :

- 1ere Phase : Intégration du Jeune

Cette phase comprend des séquences visant l'identification du profil professionnel et psychosocial du jeune, l'accompagnement de ce dernier à l'émergence d'un projet professionnel et/ou de vie ainsi que l'initiation et la préparation à la vie en entreprise.

- 2eme Phase : Immersion en entreprises

Elle permettra au jeune, sous l'autorité d'un tuteur désigné au sein de l'entreprise, de s'adapter au milieu professionnel dans des contextes économiques et culturels divers et d'être acteur de la vie de l'entreprise.

- 3eme Phase : Évaluation

Elle permet d'apprécier les progrès du jeune, d'évaluer son évolution et d'ajuster les étapes de la mise en oeuvre de son parcours.

Ces 3 phases interdépendantes favorisent une connaissance plus approfondie du profil socio professionnel

du jeune, de son projet et des étapes de son parcours.

Ces phases sont organisées en ateliers

### **Suivi des jeunes**

Le suivi de la progression et l'évaluation des acquis du jeune font partie du dispositif.

Dans chaque action, un état de la progression individuelle du participant, pendant son parcours d'insertion comme à l'issue de celui-ci.

Cette évaluation se fait par la la définition d'objectifs précis et d'indicateurs de résultats pour mesurer la progression du jeune, et transmis à la CTM.

### **Pendant la phase d'immersions en entreprises**

Les périodes en entreprise se dérouleront prioritairement sur le territoire martiniquais, les stages en entreprise hors du territoire seront étudiés au cas par cas.

L'objectif fixé est de 100 jeunes par zone, il y a 4 zones géographiques. Néanmoins, ce quota par zone pourra faire l'objet de modification, au besoin, afin d'atteindre le nombre total de bénéficiaires s'élevant à 400 jeunes.

Le dispositif est lancé fin décembre, a grand renfort de publicité pour la sélection des participants.

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

### • Axe 1 Performance des acteurs pour la croissance - FEDER

Le contexte économique de la Martinique n'est pas favorable à l'essor des activités de Recherche Développement Innovation (90 % de très petites entreprises).

Le cadre mi en place pour la stratégie de spécialisation intelligente a pour effet de limiter l'intervention des FESI dans le domaine des trois DAS retenus.

Le 8 novembre 2017, la Commission a validé la demande de modification du programme, introduite le 23 juin 2017, qui consistait notamment à intégrer **les deux domaines** activités stratégiques **en incubation (économie du vieillissement et énergies renouvelables)** dans la mesure 1-1 « Augmenter le nombre et la qualité des projets relevant notamment du transfert de technologie »

### • Axe 4 Réponses à l'urgence énergétique - FEDER

La mesure est attractive pour le photovoltaïque : 13 nouveaux dossiers déposés. Cependant, sa mise en œuvre effective en terme de programmation présente des difficultés, compte-tenu de la nécessité de prendre en compte les autres dispositifs financiers et leur spécificités réglementaires.

A cet effet, et afin d'éviter les risques potentiels d'effet d'aubaine, une orientation vers la sélection des dossiers après appels à projets devrait être effective au premier semestre 2018. La dotation prévue pour cet appel à projets est de 10M€.

### • Axe 5 AS RUP- FEDER

#### Mesure 5.1

La Collectivité souhaite accompagner les grands acteurs publics et privés à acheter des capacités importantes. Le dispositif a vocation à s'adresser à tous les acteurs martiniquais (publics et privés) de manière transparente non discriminatoire et dans le respect de l'équilibre concurrentiel.

L'opération permettant de réaliser cet objectif n'est pas encore définie, les partenaires étant partis sur des dispositifs en lien avec les opérateurs.

### Mesure 5.2

L'ensemble des secteurs productifs est concerné par l'« aide au fret de matières premières ». Si les entreprises d'agro-transformation sont très représentées, on remarque une bonne présence des petites entreprises qui bénéficient d'un taux bonifié (+ 5%). Un appel à projets devrait être mené au premier semestre 2018 afin de faire émerger les demandes des petits opérateurs (artisans) non présents.

En matière de certification il n'est pas possible à ce jour d'utiliser des méthodes simplifiées de type échantillonnage ou coûts simplifiés, ces dernières comportant des risques d'erreurs trop importants. Le Service instructeur doit donc procéder à une vérification exhaustive des dépenses présentées (30 à 200 factures selon dossier).

S'agissant du volet dédié au transport des déchets, seules 4 opérations ont été programmées pour un coût total de 893 570€ (FEDER 406 402€). Le retard enregistré tient au fait que le régime cadre SA 39297 ne permet pas d'intervenir sur le transport de déchets non dangereux. Une démarche a été entreprise par la Collectivité Territoriale de Martinique auprès du Ministère de l'Outre-Mer afin de faire évoluer les textes et pouvoir intervenir dans ce domaine. La loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer votée en début 2016 permet cette intégration. Il s'agit désormais de la part de l'État de faire évoluer le régime d'aide notifié en ce sens.

### Mesure 5.3

Le risque d'inondation n'était pas pris en compte dans cette mesure, le 8 novembre 2017, la Commission a validé la demande de modification du programme qui consistait notamment à intégrer une nouvelles natures d'actions éligibles dans les axes du PO pour la 5-3 « Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs », il a été proposé **d'intégrer le risque inondation** dans le périmètre d'intervention

### Mesure 5.4

Compte tenu des contraintes réglementaires identifiées, une réflexion est en cours. Il est également envisagé de réaffecter les crédits disponibles.

- **Axe 6 Environnement - FEDER**

### Mesure 6.1

Deux opérations sont programmées, l'objectif du PO étant l'atteinte de l'indicateur de réalisation de 30 000 tonnes par an, à l'horizon 2023 devrait être atteint avec une des deux opérations. Cependant un appel à projets doté de 10 M€ de FEDER sera lancé au premier semestre 2018 pour encourager les investissements complémentaires liés à la prévention et à la valorisation des déchets : recycleries,



ressourceries, filières de valorisations matières.

- **Axe 8 – Création d’emplois (8.1.3) et Insertion professionnelle des jeunes non NEETS et NEETS (8.1.1 -8.1.2) FSE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet axe afin de dynamiser, la programmation, 2 types d’actions ont été combinées :

- des réunions d’information organisées à l’attention des bénéficiaires potentiels au cours desquels les différents objectifs du PO leurs sont présentés.
- Un appel à projets dont la remise des dossiers était fixé au 24/11/2017. Cet appel à projet sera renouvelé en 2018.

Suite à la modification du PO, le dispositif Atout Inclusion qui vise l’accompagnement renforcé de 400 jeunes se substitue au dispositif Action Pluriactivité Polycompétence Immersion (APPI) qui visait 1 000 jeunes. Après analyse de la situation des jeunes et du comportement social, accompagner un nombre moins important de jeunes en renforçant la qualité de cet accompagnement pour augmenter leur chance d’insertion est plus efficace.

Par courrier du 09/10/2017, la Commission européenne a notifié l’enveloppe de crédits complémentaires allouée à la France et la liste des régions éligibles au titre de la prolongation de l’Initiative pour l’Emploi des Jeunes (IEJ). Pour le PO FEDER-FSE de la Martinique, l’enveloppe régionale décentralisée représente pour la période 2017-2020 le montant de 1,2M €. Afin de prendre en compte cette enveloppe complémentaire, une demande de modification du PO a été introduite début novembre et approuvée le 19 décembre 2017.

- **Axe 9 Attraction et inclusion dans les territoires - FEDER**

La demande de modification du PO, où il a été proposé **d’intégrer la construction** dans le périmètre d’intervention, a permis la programmation de la construction d’un établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes à Saint-Joseph pour un montant total de 13 M€ et une participation FEDER de 5 M€.

- **Axe 10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l’insertion professionnelle**
  - 10.2 - Améliorer l’emploi dans le secteur maritime en modernisant et en confortant les installations et infrastructures de formation relevant de ce domaine

Le bénéficiaire unique de la mesure 10(2)-2 a été contacté. Le bénéficiaire a exposé son manque de trésorerie qui limite sa marge de manœuvre pour faire face aux paiements des dépenses sur les possibles projets déposables.

**Plan d’actions mis en place**

- Réalisation d'entretiens de gestion avec les bénéficiaires pour le suivi des opérations dites « dormantes »
- Suivi rapproché des autres opérations « stratégiques » du PO
- Entretien avec les services instructeurs
- Mise en place de tableau de bord de suivi des objectifs
- Concertation étroite avec l'AC et la pairie territoriale pour fluidifier les échanges et faciliter les paiements et certifications

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

La revue des indicateurs a mis en évidence des incohérences dans le système des indicateurs, y compris ceux de la performance.

- **Modification des indicateurs de résultat du FEDER**

La totalité des indicateurs de résultat du FEDER ont une fréquence de mise à jour annuelle, alors que les structures « sources de ces données » ne réalisent les études que tous les quatre ans. Ayant la possibilité de fournir la donnée que deux fois dans la période, une demande de modification du PO pour une correction des fréquences doit être introduite dans ce sens.

D'autres indicateurs n'existent pas et doivent faire l'objet d'une étude spécifique par nos partenaires pour les renseigner, dans ces cas, un indicateur de résultat disponible sera préféré en s'appuyant sur les outils statistiques mise à disposition par la Commission Européenne

Des indicateurs de résultat FEDER sont jugés non-pertinents car ils ne mesurent pas le résultat attendu par la mise en œuvre des fonds.

Les indicateurs de résultat du FSE ne sont pas évoqués dans les paragraphes suivants car ils ont une structuration différente.

Une proposition sera formulé à la commission lors d'une révision du PO FEDER-FSE

- **Modification des indicateurs de réalisation du FEDER**

La revue des indicateurs a mis en évidence des incohérences dans le choix des indicateurs et la détermination de la cible, et l'existence d'indicateurs qui n'apportent aucune information.

Le choix a été fait dans le cadre de cet exercice, lorsqu'il est possible, de revenir aux indicateurs communs, pour faciliter l'agrégation au niveau national et européen, mais aussi pour faciliter l'analyse par rapport aux autres régions.

- **Un cadre de performance à réviser**

La revue des indicateurs a mis en évidence des incohérences dans le cadre de performance. Certains indicateurs ont été dimensionnés avec des paramètres surévaluant la cible à atteindre et par conséquent la valeur intermédiaire.

L'ensemble des propositions seront décrites et commentées dans un document qui sera soumis au Comité de Suivi Interfond avant juin 2017.

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Non
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Aucune activité n'a eu lieu</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	

15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	



38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet Très haut débit (TIC)	2017FR16RFMP002	Notification/soumission à la CE prévue	140 000 000,00	0,00	2017, T4		2017, T4	2022, trimestre 4	2 - 2a	0,00	Construction	La collectivité territoriale de Martinique a lancé en mars 2016 une consultation portant sur la Conception-réalisation d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FTTH : fibre optique à l'abonné) sur le territoire de la Martinique en dehors des zones d'investissement privé (Fort-de-France et Schœlcher). Les prestations attendues sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation des études de conception préparatoires à la construction du Réseau,</li> <li>• La construction et l'aménagement des sites techniques d'hébergement du Réseau ;</li> <li>• La construction des liens et nœuds optiques constitutifs du Réseau ;</li> <li>• La remise de la documentation technique utile, qualifiant totalement les biens établis dans le cadre du marché, et permettant une exploitation directe par le futur Exploitant du Réseau ;</li> </ul> <input type="checkbox"/> La CAO du 8/04/2016 a attribué le marché au groupement ORANGE/ CON	12 juin 2017	Etat d'avancement Les études d'avant-projet sont terminées sur 8 communes de la Martinique (Case-Pilote, Lorrain, Marigot, Lamentin, Trois-Ilets, Sainte Luce, le Saint Esprit et Rivière Pilote). Des études avant-projet ont été lancées sur 10 nouvelles communes (Ducos, Gros-Morne, Trinité, Sainte-Marie, Saint-Pierre, Morne-Rouge, Prêcheur, Fond-Saint-Denis). Les études projet sur les communes de Case Pilote et des trois Ilets sont en cours. Le début des travaux est prévu sur la commune de Case Pilote au mois d'octobre 2018 et en novembre 2018 sur la commune des Trois-Ilets.

## **Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

De la stratégie retenue dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Martinique voté en novembre 2013 découle le projet MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT.

Le régime d'aide a été adopté tardivement, en novembre 2016. Le périmètre d'intervention a dû être revu à la baisse car l'intervention publique n'est pas possible en zone câblée. Cela a eu pour conséquence un lancement tardif de la procédure de demande de financement du grand projet européen MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT. Un marché d'AMO pour la réalisation et le suivi de l'instruction du dossier de demande de financement du GPE Martinique THD a été attribué au groupement IDATE / CALIA CONSEIL.

Le marché est estimé à 140 millions d'euros pour la couverture optique des 32 communes du territoire. Toutefois, comme la CTM n'interviendra pas dans les zones câblées, il y aura environ 100 000 prises à raccorder au lieu des 130 000 prises prévues au départ dans le SDTAN. L'investissement sera donc revu à la baisse. Les études d'avant-projet en cours permettront de déterminer le nombre exact de prises à raccorder avec une estimation plus fine du coût global du projet.

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------



**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
-----------------	-----------------------------------

--

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
-----------------	--

--

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
-----------------	---------------------------------------

--

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

--

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
-----------------	--------------------------------------

--

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
-----------------	--

--

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
-----------------	--

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
4	5 318 911,45	12,82%
<b>Total</b>	<b>5 318 911,45</b>	<b>1,02%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)



**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHERS 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé citoyen 2017	Résumé à l'intention des citoyens	13 juil. 2018		Ares(2019)799603	Résumé citoyen 2017	11 févr. 2019	nguefore







Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, objectif spécifique: 6.3, indicateur: IS19, catégorie de région: L, année: 2017 (47,00 > 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2016 (3 133 115,00 > 150 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2017 (2 994 522,00 > 150 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8 (2), priorité d'investissement: 8b, objectif spécifique: 8(2)1, indicateur: IS32, catégorie de région: L, année: 2016 (878 860,00 > 800 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8 (2), priorité d'investissement: 8b, objectif spécifique: 8(2)1, indicateur: IS32, catégorie de région: L, année: 2017 (1 041 139,00 > 800 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 9.1, indicateur: IS34, catégorie de région: L, année: 2015 (1 352,00 > 1 300,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 5.1, indicateur: IS09, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 5.1, indicateur: IS09, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 5.1, indicateur: IS09, catégorie de région: O, année: 2016 (0,00 < 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 5.1, indicateur: IS09, catégorie de région: O, année: 2017 (0,00 < 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 156,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 160,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 210,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 9a, indicateur: IS36, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 230,41 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 9 945,84 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 118,45 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 2 149,38 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2016. Veuillez vérifier.